



Communiqué de presse

Delémont, le 4 septembre 2007

L'OFEV autorise les essais de dissémination d'OGM demandés dans le PNR 59 Application légère de la loi et rideau de fumée pour protéger une approche hasardeuse de la biosécurité

StopOGM Coordination romande sur le génie génétique déplore le blanc-seing apposé par l'OFEV aux disséminations d'OGM prévues dans le cadre du PNR 59 à Pully et à Zurich. StopOGM estime que les mesures de protection demandée par l'office fédéral sont un rideau de fumée qui cache mal le fait que l'Uni et l'EPF de Zurich n'ont pas correctement observé le processus par étape prévu par le droit fédéral. C'est donc directement en plein champ que les chercheurs examineront des aspects importants de biosécurité qui auraient dû être évalués en milieu confiné. Il est regrettable que l'OFEV cautionne ces procédés.

L'OFEV a donné aujourd'hui son autorisation aux trois essais de dissémination expérimentale d'OGM que l'Université de Zurich et l'EPFZ prévoient de faire de 2008 à 2010 avec des variétés de blé transgénique fongicides, ainsi qu'avec un blé transgénique croisé avec une herbe sauvage (Communiqué de l'OFEV du 4 septembre 2007).

La loi sur le génie génétique (LGG) exige sans ambiguïté que la dissémination expérimentale d'OGM dans l'environnement ne soit autorisée que si des expérimentations préalables en milieu confiné la justifient et excluent qu'elles puissent porter atteinte aux organismes importants pour l'écosystème touché. Or, les demandes autorisées s'appuient sur une évaluation faite en milieu confiné pour le moins expéditive. C'est donc directement en plein champ que les requérants examineront des aspects importants de biosécurité qui auraient dû être évalués en milieu confiné.

« Les questions de biosécurité doivent avoir été réglées avant toute dissémination, c'est juste ce que la loi exige », souligne Géraldine Savary, présidente de StopOGM. « Au lieu de pointer les lacunes des dossiers présentés par les chercheurs, l'OFEV assortit son autorisation de multiples mesures de sécurité qui en disent long sur les incertitudes qui demeurent. »

Les organisations en faveur du moratoire sur les OGM avaient formulé leurs critiques et leurs interrogations dans le cadre de la consultation, en recommandant le rejet des trois essais prévus.

La biosécurité n'est pas entièrement assurée. L'influence de la position du transgène sur son expression et son activité n'a pas été suffisamment examinée en laboratoire. Il n'est pas sérieux de supposer sans aucune vérification que les gènes de la chitinase et de la glucanase issus de l'orge auront encore les mêmes effets toxicologiques et allergènes une fois transférés dans le blé (essais de Pully et de Zurich). La présence de la variété *aegilops cylindrica* dans les endroits où auront lieu les disséminations n'a pas non plus été assez explorée, la dernière mesure de l'OFEV le confirme (3^e essai de Zurich).

Au nom du principe de précaution, il conviendrait de ne pas utiliser une partie du gène de la grippe humaine, potentiellement immunogène, dans la construction génétique d'une plante comme le blé (2^e essai de Zurich). Du point de vue de la biosécurité, il n'est pas tenable d'exiger seulement un semi autour de cet essai pour protéger les champs alentour - où poussent des plantes destinées à l'alimentation - de toute dissémination d'une telle construction génétique.

Les organisations regroupées au sein de StopOGM ont toujours douté que les essais de blé transgénique puissent répondre aux questions que se posent les agriculteurs suisses par rapport aux OGM. Les disséminations expérimentales du consortium du blé vont passer à côté des questions pour lesquelles les agriculteurs et les consommateurs attendent des réponses de la part des chercheurs.

Contact pour renseignements complémentaires :

- Sylvain Fattebert, secrétaire de StopOGM, tél. 076 558 73 14
- Clément Tolusso, porte parole de Greenpeace, tél. 079 213 41 06